

Commune d'Entre-Deux-Guiers
1, Place du 11 novembre 1918 – 38380 Entre-Deux-Guiers

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

Autorisation de
signature –
Opération Isère
Habitat

2018/12

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 22 février 2018 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Entre-Deux-Guiers, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BAFFERT, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants :

P. Baffert, R. Maisonnier, H. Patria, L. Ruel, A. Jousselme-Schmitt, B. Renaudin, C. Collomb, J-M. Lanfrey, J. Chautard, J. Berglaz, P. Drigo, P. Cagol, J. Tinchant, M-C. Mollard

Absents: V. Giulivi, E. Chanet, J. Arsac, D. Séjourné, T. Locatelli.

Pouvoir : de D. Séjourné à M-C Mollard

Secrétaire de séance : R. Maisonnier

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16/02/2018

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le projet a fait l'objet d'un débat au précédent conseil municipal en date du 08 janvier 2018.

Une modification à la marge du projet initial est présentée :

Pour rappel, le projet a pour objet

- la réalisation par une société coopérative HLM d'un programme immobilier social, solidaire et intergénérationnel de 9 logements, T3/T4, de 60 à 83 m2, en accession abordable à la propriété avec PSLA possible (achat en "leasing" c'est à dire location-accession avec plafond de ressources et coût maximum à 2150 € le m2) permettant l'accessibilité à la propriété de ménages modestes (personnes âgées, jeunes couples ou familles)
- avec 4 lots à bâtir pour assurer l'équilibre financier du projet.

Les objectifs retenus par Isère Habitat et la commune pour ce projet :

- Densification du bâti au niveau réclamé par le futur PLUI-H sur le secteur et un projet "vitrine" pour la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.
- Projet partenarial avec une viabilisation prise en charge par l'opérateur y compris pour des besoins extérieurs à l'opération elle-

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui selon sa nature a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le :

07/03/2018

Et a été déposé en Préfecture de l'Isère

le : 07/03/2018

même favorisant l'intérêt général :

- parking utilisable pour le cimetière
- désenclavement de parcelles voisines
- cheminement piétonnier
- espace de rencontre utilisable par les habitants du quartier de l'impasse des Rousses

Le coût estimé de ces aménagements d'intérêt général : 50 à 60 000 euros c'est à dire le quart du coût total de la viabilisation soit 212 000 euros).

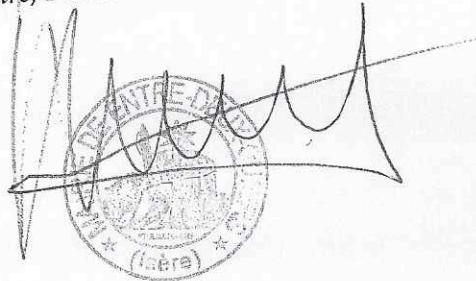
- Outre les rentrées fiscales attendues (y compris au moins 50% de la taxe foncière potentielle malgré l'exonération des PSLA pour 15 ans), le retour financier pour la commune est donc de 80 000 euros soit 20 € du m² de la surface construite (4000 m² environ).
- Maintien d'une emprise pour une extension future du cimetière.

En outre, il est rappelé que les tentatives pour obtenir d'autres offres d'opérateurs tant privés que publics sont restées infructueuses.

- ✓ **Après présentation de l'offre d'Isère Habitat, à l'unanimité, le conseil municipal**
 - Approuve le projet
 - Autorise le Maire à signer l'offre d'Isère habitat
 - Autorise le Maire à signer un compromis de vente pour les parcelles AB 892 et Ab 373, pour un montant de 20 000€ net.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire, Pierre BAFFERT*



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre Baffert'. Below the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE D'ISERE' at the top and 'ISERE' at the bottom, with a central emblem. The signature and seal are partially obscured by a large, light-colored scribble or mark.